

DOSSIER MÉDICAL PERSONNEL

Pour plus d'informations ou pour programmer une rencontre avec un conseiller DMP de l'URMLA, contactez la Commission DMP au : 03.90.20.84.86 ou renvoyez le questionnaire ci-dessous à :

ALSACE-DMP
Immeuble Le Forum
52 Rte de Bischwiller
67300 SCHILTIGHEIM
Urmla-dmp@orange.fr

Association Alsace DMP

Immeuble le Forum
52 route de Bischwiller
67300 SCHILTIGHEIM
Tel 03.90.20.84.86
Fax : 03.90.20.09.70

mèl : urmla-dmp@orange.fr

Www.urml-alsace.fr

(rubrique Commissions / Informatique / DMP)

DOSSIER MEDICAL PERSONNEL

SUR LA VOIE DE LA GÉNÉRALISATION

Newsletter n°4—Octobre 2009



Depuis le lancement de la phase d'expérimentation du DMP en 2006, le projet Alsacien a pour objectif de se rattacher au projet d'envergure nationale et de pérenniser les travaux engagés en région. C'est aujourd'hui une chose assurée : le DMP alsacien pourra s'insérer dans le DMP national, qui se généralisera dès 2010. Plus que jamais, c'est l'occasion de participer à ce projet ambitieux et de construire ensemble le DMP de demain.

Docteur : _____
Exercant _____
à : _____
E-mail : _____
Spécialité : _____

Souhaite rencontrer un conseiller DMP de l'URMLA



Alsace

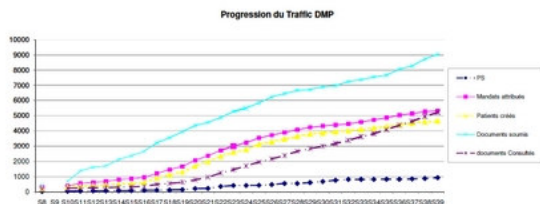
DMP

DOSSIER MEDICAL PERSONNEL SUR LA VOIE DE LA GÉNÉRALISATION



L'ASIP, Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé, a émis ses recommandations pour une évolution vers un DMP national. D'ici 2010, un hébergeur de référence sera choisi. Cet hébergeur définira les contours du DMP, auxquels les projets régionaux seront tenu de se conformer, afin de permettre une complète interopérabilité et compatibilité entre chaque outil. Le DMP Alsacien, qu'il soit choisi en tant que référent ou non, aura contribué à l'amélioration du DMP national. Les informations qu'il contient aujourd'hui demeureront accessibles et seront pérennes.

Toujours selon les recommandations de l'ASIP, chaque éditeur de logiciel médical devra garantir leur interopérabilité avec le DMP. Fin 2010, tout médecin disposant d'un logiciel médical pourra consulter et alimenter le DMP de ses patients gratuitement et facilement.



UN OUTIL SIMPLE ET GRATUIT

Les médecins ou professionnels de santé ne disposant pas d'un logiciel médical interopérable ne sont pas oubliés, puisqu'ils pourront accéder, tout aussi facilement, au DMP en ligne : le Web-DMP. De manière générale, il est important de rappeler que le DMP est un outil gratuit et simple d'utilisation.

C'est déjà une réalité pour de nombreux médecins qui ont décidé de l'intégrer à leur pratique quotidienne ! Si votre cabinet est informatisé et dispose d'une connexion internet haut-débit, vous pouvez utiliser le DMP. Pour en savoir plus, contactez l'URMLA (voir encadré ci-contre).

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Afin de faciliter la prise en main de ce nouvel outil, l'URMLA propose un accompagnement personnalisé aux médecins libéraux. Depuis le mois de novembre 2008, 4 conseillers rencontrent les médecins qui le souhaitent, afin de les guider dans leur découverte du DMP alsacien.

Cette politique d'accompagnement s'échelonne jusqu'à la fin du mois d'octobre, aussi si vous n'avez pas encore pu en bénéficier, n'hésitez pas à contacter l'URMLA (voir encadré ci-dessous).

VERS LA GÉNÉRALISATION



Après un démarrage ciblé vers les médecins libéraux, les hôpitaux entrent également dans la boucle, afin de faciliter le dialogue entre ville et hôpital. De plus, la politique de terrain de l'URMLA a permis d'identifier l'intérêt fort que manifestent les établissements privés pour ce projet. Rappelons que le DMP n'impose pas une mise en commun de toutes les informations concernant vos patients, mais propose un partage des éléments significatifs pour leur santé, que vous choisirez.

Plus vous serez nombreux à utiliser le DMP, plus ses possibilités pourront être exploitées et plus il se révélera utile. C'est le moment de profiter des compétences des conseillers DMP et de découvrir les capacités de ce nouvel outil !

Pour plus d'informations, contactez la Commission DMP au 03.90.20.84.86 ou par mail à urmla-dmp@orange.fr, ou renvoyez le questionnaire à :

URMLA-DMP

52 Rte de Bischwiller—67300 SCHILTIGHEIM

Tel : 03.90.20.84.86—Fax : 03.90.20.09.70